

## **COMMUNICATION AUX MEMBRES**

### **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT**

### **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019**

**DATE :** le vendredi 20 septembre 2019  
**HEURE :** 16 h 30  
**LIEU :** Hôtel Omni Mont-Royal – (Des Saisons B)  
1050, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal

## 1. Ordre du jour de la réunion générale annuelle 2019

Vous trouverez sur le site Web de l'Ordre le projet d'ordre du jour pour l'assemblée du 20 septembre 2019.

## 2. Cotisation annuelle

À sa réunion du 30 juillet 2019, le Conseil d'administration a adopté la résolution CAX1920-31 ci-dessous après avoir pris en considération différents facteurs dont l'augmentation prévue des prix du marché telle que reflétée par l'augmentation moyenne de l'IPC de 2,5 % et les besoins financiers liés à la réalisation des priorités stratégiques de l'Ordre.

### **CAX1920-31 Résolution relative aux cotisations pour 2020-2021**

Sur une proposition de Mme Miousse;  
Appuyée par Mme Daghrir;

Il est résolu que la secrétaire de l'ordre informera les membres, dans sa consultation préalable à l'assemblée générale du 20 septembre 2019, que le CA prévoit augmenter de 3 % la cotisation annuelle pour l'exercice 2020-2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 3. Rémunération du président du Conseil d'administration

À sa réunion du 30 juillet 2019, le Conseil d'administration a adopté la résolution CAX1920-32 après avoir pris en considération différents facteurs dont la quantité importante d'heures travaillées par le Président et le besoin d'assurer une rémunération adéquate du président du Conseil d'administration qui assure la visibilité de l'Ordre et son positionnement stratégique.

### **CAX1920-32 Résolution relative à ventilation de la rémunération des administrateurs élus pour 2020-2021**

Sur une proposition de Mme Miousse;  
Appuyée par Mme Daghrir;

Il est résolu que la secrétaire de l'Ordre informera les membres, dans sa consultation préalable à l'assemblée générale du 20 septembre 2019, que Conseil d'administration propose de fixer à 40 685 \$ le salaire du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2020-2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 4. Projet de budget 2020-2021

Vous trouverez en pièce jointe les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020-2021 y compris celles approuvées l'année dernière aux fins de comparaison.

### PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021

#### a) Exercice financier 2019-2020

Plusieurs remous et événements spéciaux ont marqué l'exercice financier 2019-2020. En effet, autant la mise en place du processus découlant de l'adoption du nouveau *Code des professions* que les décisions structurantes prises par le Conseil d'administration dans le but d'assurer la pérennité organisationnelle, attribuent à l'exercice financier en cours un caractère de transition.

Ainsi, au cours de l'année 2019-2020, plusieurs événements se sont concrétisés dont la mise en œuvre d'activités requises en raison de l'adoption du nouveau *Code des professions* telles que la gestion des risques et l'élaboration de la Déclaration de services aux citoyens. Aussi, l'Ordre a dû être accompagné dans le processus de syndicalisation de ses employés. De plus, le conseil d'administration a pris des décisions structurantes en cours d'année pour l'avenir de l'Ordre telles que revoir pour 2019-2020 l'activité accompagnant l'assemblée générale annuelle, conclure une entente administrative permettant un meilleur suivi des frais juridiques, et procéder à un changement à la direction générale.

#### b) Budget prévisionnel 2020-2021

Il est sans surprise que le budget prévisionnel de l'exercice financier 2020-2021 s'inscrive dans la continuité. Il s'agit surtout de :

- veiller à mettre en place les nouvelles dispositions contenues dans les mises à jour du *Code des professions*;
- continuer la réflexion et la mise en place de moyens de mitigation des risques en permanente mutation et qui menaceraient la survie de l'OCQ;
- demeurer à l'écoute des différentes parties prenantes, continuer l'amélioration amorcée de la Déclaration de services aux citoyens et s'assurer de sa mise en pratique.

L'inspection professionnelle demeure au cœur de la mission de l'OCQ et de la protection du public. Le Conseil d'administration continuera à consolider les aspects qui relèvent de cette activité. Il est également prévu une relance d'activités lors de l'assemblée générale annuelle dès le prochain exercice.

Par ailleurs, l'accueil d'une nouvelle direction générale est très important pour le Conseil. Les efforts nécessaires doivent y être consentis puisque les défis à l'horizon demeurent importants.

À l'examen du budget prévisionnel, il est à constater également que :

- la majorité des postes budgétaires ont été augmentés pour contrer l'inflation;
- les budgets pour l'inspection et la discipline ont été augmentés afin de consolider la mission de l'Ordre;

- les revenus publicitaires et les amendes ont été revus à la baisse;
- les honoraires professionnels sont plus élevés à cause de l'accompagnement nécessaire pour compléter le processus de syndicalisation des employés permanents ainsi que les frais supplémentaires exigés dans le cadre du nouveau contrat des auditeurs des états financiers;
- des budgets ont été dégagés afin de permettre la mise en place du Plan d'action, la gestion des risques et du nouveau *Code des professions*.

---

Julie Gendron, chimiste  
Présidente du Comité des finances et d'audit

## **5. Projet de rapport annuel 2018-2019**

Vous trouverez sur le site Web de l'Ordre le projet de rapport annuel pour l'exercice 2018-2019.

## **6. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018**

Enfin, vous trouverez sur le site Web de l'Ordre le projet de procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La secrétaire de l'Ordre par intérim,  
Johanne Boucher, trad. a.